



Les règles de la circulation les plus importantes en Allemagne pour les vélos

- Cette liste des règles nécessaires à la circulation n'est pas exhaustive.
- Les explications sont en langage simple car elles ne sont pas seulement destinées aux adultes mais aussi aux enfants qui ont besoin d'explications simples.
- De nombreux réfugiés viennent de pays dont les infrastructures et la circulation sont complètement différentes de celles en Allemagne. Pour cette raison, il est important de leur expliquer les règles appliquées en Allemagne. Des situations dangereuses ou même des accidents peuvent ainsi être évités.



Die wichtigsten Verkehrsregeln für Fahrrad-Fahrer in Deutschland

- Es handelt sich hier um keine abschließende Aufzählung der notwendigen Verkehrsregeln.
- Die Erklärungen sind bewusst sprachlich einfach gehalten, da sie nicht nur für Erwachsene sondern auch für Kinder gedacht sind, die einfache Erklärungen benötigen.
- Viele Flüchtlinge stammen aus Ländern, deren Infrastruktur und Verkehrsaufkommen nicht mit Deutschland vergleichbar sind. Aus diesem Grund ist es wichtig, ihnen die in Deutschland geltenden Verkehrsregeln zu erklären. So können unter Umständen gefährliche Situationen oder sogar Unfälle verhindert werden.

Langue: Française / Sprache: Französisch

<p>Le port d'un casque de vélo n'est pas obligatoire en Allemagne.</p> <p>Le casque de vélo est cependant important car il me protège la tête.</p> <p>Les blessures à la tête sont les blessures les plus graves pouvant survenir lors d'un accident.</p> <p>C'est pourquoi je devrais toujours porter un casque quand je me promène en vélo.</p>	
<p>Les freins (2) et les phares (1, 4) du vélo doivent être en état de fonctionnement.</p> <p>Les vélos doivent être équipés de réflecteurs à l'avant et à l'arrière (5) et de deux sur les côtés des roues (6) et deux sur les pédales (7).</p> <p>La sonnette (3) doit elle aussi être en état de fonctionnement.</p>	
<p>La nuit et au crépuscule, les phares du vélo doivent être allumés.</p> <p>Cela me permet de mieux voir mais aussi d'être mieux vu par les autres conducteurs.</p> <p>Si possible, je devrais porter des vêtements de couleur claire ou des réflecteurs sur les vêtements.</p>	
<p>Je n'ai le droit d'emporter que des objets légers sur le porte-bagages (jusque 25 KG). Je dois les fixer de manière à ce qu'ils ne puissent pas tomber.</p> <p>Je n'ai pas le droit de transporter de personne sur le porte-bagages.</p> <p>Si et seulement si un siège-enfant est monté sur le vélo, je peux transporter un enfant âgé de jusque 7 ans. L'enfant doit être bien attaché sur le siège-enfant du vélo.</p>	

<p>En Allemagne et dans la plupart des pays européens, je dois conduire du côté droit de la route.</p>	
<p>Les enfants âgés de moins de 8 ans doivent conduire leur vélo sur le trottoir. Les enfants âgés de 8 à 10 ans peuvent choisir s'ils préfèrent conduire sur le trottoir ou sur la chaussée. Les personnes de plus de 10 ans doivent conduire sur la chaussée. Mais il est permis de pousser son vélo sur le trottoir.</p>	
<p>Un panneau de signalisation rond bleu figurant un vélo blanc signifie que je suis obligé d'utiliser la piste cyclable. L'obligation s'applique pour la direction indiquée par le panneau.</p>	
<p>Un panneau de signalisation rond bleu figurant une flèche signifie que je ne peux prendre que la direction indiquée par la flèche. Je n'ai pas le droit de prendre les autres directions.</p>	
<p>Le panneau « sens interdit » signifie que je n'ai pas le droit de prendre la route dans cette direction. Mais je peux pousser mon vélo.</p> <p>Je ne peux prendre cette route que si le panneau supplémentaire « sauf cyclistes » l'indique et dois conduire du côté droit de la chaussée.</p>	 
<p>Le panneau « circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens » signifie que je n'ai pas le droit de conduire sur cette route, même à vélo. Mais je peux pousser mon vélo.</p> <p>Je ne peux prendre cette route que si le panneau supplémentaire « sauf cyclistes » l'indique et dois conduire du côté droit de la chaussée.</p>	 

<p>Le panneau « circulation interdite aux vélos » signifie que je n'ai pas le droit de conduire sur cette route à vélo. Mais je peux pousser mon vélo sur le trottoir.</p>	
<p>Le panneau « sens unique » signifie qu'aucun véhicule ne peut venir dans l'autre sens sur cette route. Mais je dois quand-même conduire sur le côté droit.</p>	
<p>Les vélos sont interdits sur l'autoroute et sur les voies rapides. Je n'ai pas le droit non plus de pousser mon vélo.</p>	
<p>En sortant d'un terrain ou d'une place de parking, je dois laisser la priorité aux véhicules sur la route. C'est pourquoi je dois m'arrêter au bord de la chaussée. Je regarde alors à gauche puis à droite puis encore une fois à gauche. Si aucun véhicule n'arrive, je peux prendre la route.</p>	
<p>Je ne dois pas traverser la ligne continue. Si une ligne continue se trouve à une intersection ou à un croisement, je ne dois pas tourner en passant sur cette ligne.</p>	
<p>Si je veux tourner dans une autre rue, je dois faire un signe de la main. Pour cela, je tends le bras dans la direction dans laquelle je veux tourner.</p>	

<p>Si je veux dépasser un obstacle, je dois d'abord regarder derrière moi à gauche si aucun véhicule n'est en train de me dépasser.</p> <p>Je dois ensuite tendre le bras vers la gauche pour signaler aux véhicules derrière moi que je veux dépasser l'obstacle par la gauche.</p> <p>Si un véhicule arrive dans l'autre sens, je dois d'abord le laisser passer avant de dépasser l'obstacle. Car pour dépasser l'obstacle, je dois conduire sur la voie du véhicule arrivant dans l'autre sens.</p>	
<p>Si j'arrive sur un passage clouté, je dois m'arrêter si des piétons sont sur le bord de la route et souhaitent traverser.</p> <p>Je dois laisser traverser les piétons.</p>	
<p>Lorsque j'arrive à une intersection ou un croisement, des règles précises décrivent qui a le droit de passer en premier.</p>	
<p>S'il n'y a pas de panneau à l'intersection ou au croisement, la règle de « priorité à droite » s'applique.</p> <p>Les véhicules venant de ma droite ont priorité, je dois les laisser passer.</p> <p>Les véhicules venant de ma gauche doivent me laisser passer. C'est moi qui est priorité.</p> <p>Mais je ne dois passer que si je suis certain que le véhicule qui doit me laisser passer s'arrête vraiment.</p>	

<p>Si j'arrive à un croisement ou une intersection portant le panneau « route prioritaire », j'ai priorité sur les véhicules venant des rues latérales, qu'ils viennent de droite ou de gauche.</p> <p>J'ai priorité aux intersections et aux croisements suivants jusqu'à ce que la priorité se termine par le panneau « fin de route prioritaire ».</p>	
<p>Le panneau « intersection avec une route dont les usagers doivent céder le passage » indique que j'ai priorité au croisement ou à l'intersection.</p> <p>Le panneau ne s'applique que pour cette intersection ou ce croisement. Au prochain croisement ou à la prochaine intersection, la priorité peut être réglée différemment.</p>	
<p>Le panneau « céder le passage » indique que je dois laisser la priorité au croisement ou à l'intersection aux véhicules venant de la route prioritaire, qu'ils viennent de gauche ou de droite.</p> <p>Si aucun véhicule ne vient de la route prioritaire, je ne dois pas m'arrêter, je peux continuer.</p>	
<p>Le panneau « stop – céder le passage » à une intersection ou un croisement signifie que je dois laisser la priorité aux véhicules venant de la route prioritaire, qu'ils viennent de droite ou de gauche.</p> <p>Je dois toujours m'arrêter au stop, même si aucun véhicule ne vient de la route prioritaire. Je n'ai le droit de continuer qu'après m'être arrêté.</p>	

<p>A un rond-point, les véhicules sur le rond-point ont priorité. C'est pourquoi un panneau « céder le passage » se trouve à l'entrée du rond-point.</p> <p>Je ne peux entrer sur le rond-point que vers la droite. C'est pourquoi je ne dois pas donner de signe du bras. Par contre, je dois tendre le bras vers la droite lorsque je veux quitter le rond-point.</p>	
<p>Si je veux tourner à gauche, je dois d'abord regarder derrière moi à gauche pour vérifier qu'aucun véhicule ne me dépasse par la gauche.</p> <p>Je dois ensuite tendre le bras gauche pour signaler aux véhicules derrière moi que je veux tourner à gauche. Je dois ensuite me ranger sur le milieu de la chaussée. Les véhicules se trouvant derrière moi et souhaitant continuer tout droit peuvent alors me dépasser par la droite.</p> <p>Avant de tourner à gauche, je dois regarder une deuxième fois à gauche derrière moi. Je dois être sûr qu'aucun véhicule ne me dépasse par la gauche si je tourne à gauche. Si des véhicules arrivent dans l'autre sens, je dois les laisser passer avant de tourner.</p>	
<p>Si j'arrive à un feu, je dois faire attention aux couleurs suivantes:</p> <p>Un feu rouge signifie que je dois m'arrêter.</p> <p>Le feu orange s'allume ensuite. Le feu rouge reste allumé. Cela signifie que je pourrai bientôt repartir.</p> <p>Je peux repartir dès que le feu passe au vert.</p> <p>Après le feu vert, le feu orange s'allume seul. Cela signifie que je dois m'arrêter car le feu va passer immédiatement au rouge.</p>	

Ces règles de circulation les plus importantes pour les conducteurs de vélo ont été rassemblées sur une idée du groupe de confirmation de Prümzurly / Paroisse Irrel – dans le cadre de leur collecte de vélos pour les réfugiés – écrites par Monsieur Zanthers de la Verkehrswacht Bitburg-Prüm et traduites par Zappmedia Communications.

Elles n'ont pas le but d'être complètes mais de servir de directive approximative pour assurer la sécurité routière des demandeurs d'asile en Allemagne, surtout à la campagne.

Le groupe de confirmation Prümzurly remercie Monsieur Zanthers, tous les traducteurs et le Willkommensnetz pour leur bonne collaboration.

Les frais de traduction et d'impression de cette brochure ont été financés par les moyens du Fonds pour les réfugiés de l'évêché de Trèves.

Cette brochure peut être téléchargée comme fichier PDF sur www.willkommens-netz.de . Édition août 2015



willkommens-netz.de

Flüchtlingshilfe im Bistum Trier

Diese wichtigsten Verkehrsregeln für Fahrrad-Fahrer wurden auf Anregung der Firmgruppe aus Prümzurly / Pfarrei Irrel - im Rahmen ihrer Fahrradsammlung für Flüchtlinge – durch Herrn Zanthers von der Verkehrswacht Bitburg-Prüm erstellt und durch Zappmedia Communications übersetzt.

Sie stellen nicht den Anspruch auf Vollständigkeit, sondern dienen nur zur groben Anleitung, um als Asylbegehrende/r in Deutschland, besonders im ländlichen Raum, etwas mehr Sicherheit im Straßenverkehr zu erwerben.

Die Firmgruppe Prümzurly bedankt sich bei Herrn Zanthers, bei allen ÜbersetzerInnen und beim Willkommensnetz für die gute Zusammenarbeit.

Die Übersetzungskosten und der Druck dieser Broschüre wurden durch Mittel aus dem Flüchtlingsfond des Bistums Trier finanziert.

Die Broschüre steht als PDF-Datei zum Download bei

www.willkommens-netz.de bereit.

Erstellt im August 2015